

Irdes

10, rue Vauvenargues  
75018 Paris

Tél : 01 53 93 43 00

www.irdes.fr

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis 1988, l'Enquête sur la santé et la protection sociale (ESPS) interroge un échantillon de 20 000 personnes résidant en France métropolitaine sur leur santé, leur situation sociale, et sur les soins qu'elles reçoivent.

L'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé ([www.irdes.fr](http://www.irdes.fr)) est en charge de l'enquête depuis sa création. En 2012, vous avez été tiré au sort pour participer à l'enquête. Celle-ci a lieu tous les quatre ans, elle est conçue pour être la plus légère possible pour les participants.

L'enquête a obtenu le label d'intérêt général du Conseil national de l'information statistique (Cnis) et l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) qui garantissent sa qualité scientifique et la protection des données à caractère personnel. Comme la loi en fait la plus stricte obligation, vos réponses resteront confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques agrégées.

Prochainement, un enquêteur de l'Institut GfK ISL vous rendra visite à votre domicile. Avec votre accord, il vous posera quelques questions et vous remettra des questionnaires complémentaires papier à remplir vous-même. Votre participation est facultative. Néanmoins, je suis persuadé que vous aurez à cœur de faciliter sa tâche et que vous lui réserverez le meilleur accueil.

**Aujourd'hui, notre système de santé et son avenir sont au cœur de nombreux enjeux. Votre participation et celle de votre foyer sont essentielles. Elles permettent de garantir que la diversité des situations des personnes vivant en France soit représentée.**

Au dos de ce courrier, vous trouverez des renseignements sur l'enquête et sur l'Irdes.

D'avance je vous remercie pour votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Yann Bourgueil  
Directeur de l'Irdes

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique** sans avoir de caractère obligatoire.

Visa n° 2012X718AU du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2012.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'IRDES.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de GfK ISL, 6 rue du 4 septembre 92130 Issy-les-Moulineaux.

## Qu'est ce que l'Irdes ?

L'Irdes est un institut de recherche créé en 1985. Ses missions sont de produire, d'analyser et de diffuser des données sur le fonctionnement de notre système de santé. Il est constitué d'une équipe de chercheurs regroupant des médecins de santé publique, des économistes, des statisticiens, des documentalistes et des informaticiens.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site Internet : [www.irdes.fr](http://www.irdes.fr)

## L'objectif de l'enquête

L'enquête ESPS existe depuis 1988. Elle a pour objectif de décrire l'état de santé, le recours aux soins, le niveau de protection sociale des personnes résidant en France. Elle permet également d'évaluer les mesures mises en place comme, par exemple, les franchises médicales, le médecin traitant ou la CMU et d'étudier les facteurs à l'origine des inégalités sociales de santé. C'est une source d'informations importante dont les résultats sont mis à la disposition des chercheurs, des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, en particulier actuellement dans le cadre de la réforme en cours de l'assurance maladie.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site Internet : [www.irdes.fr/Esp](http://www.irdes.fr/Esp)

## Pourquoi participer à cette enquête ?

Vous avez été tiré au sort pour participer à l'Enquête Santé et Protection Sociale. Votre participation est très importante, car elle contribuera à la fiabilité des résultats. En effet, lorsqu'une enquête par sondage est réalisée avec soin et que la plupart des personnes contactées y participent, elle permet d'obtenir des estimations aussi fiables que si l'on interrogeait l'ensemble de la population.

## Comment a-t-on obtenu vos coordonnées ?

Suite à l'agrément de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), vos coordonnées ont été communiquées à la société d'enquête par votre régime de sécurité sociale.

## La confidentialité des données

La réalisation de l'enquête (interview, recueil des questionnaires...) est assurée par une société spécialisée (GfK ISL).

Vos réponses sont couvertes par le secret statistique et médical et ne donneront lieu qu'à des exploitations anonymes ; les procédures mises en place validées par la Cnil vous le garantissent.

Si vous avez des **questions sur l'enquête**,  
vous pouvez contacter Stéphanie GUILLAUME (Irdes) au **01 53 93 43 34**.  
Vous pouvez également consulter le site internet de l'enquête : [www.irdes.fr/Esp](http://www.irdes.fr/Esp)

Pour **joindre la société GfK ISL** (signaler un changement d'adresse, décaler un rendez-vous...), le numéro vert gratuit **0 800 11 61 60** et l'adresse [esps2012faf@gfk.com](mailto:esps2012faf@gfk.com) sont à votre disposition.